



MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

COMMUNE DE TORCY-LE-GRAND
Mairie – 78 route de la vallée
76590 TORCY-LE-GRAND

**FOURNITURE, MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE D'UN
DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION URBAINE ET DU
RESEAU D'INTERCONNEXION**

N° de marché : 2024-01

Règlement de la Consultation (RC)

Date et heure limite de réception des offres :

Le Vendredi 17 mai 2024 à 12h

Attention une visite est obligatoire, voir l'article 7 du présent document

NOTE IMPORTANTE

Depuis le 1^{er} octobre 2018, toutes les communications et tous les échanges d'informations sont effectués par des moyens de communication électronique.

Désormais, il n'est plus possible de déposer une offre par voie papier et tous les échanges entre l'acheteur et les candidats se déroulent par le biais de la plate forme de dématérialisation :

- Demandes d'informations complémentaires des candidats sur le dossier de consultation des entreprises et réponses de l'acheteur
- Demandes adressées aux candidats par l'acheteur pour compléter leur dossier de candidature et réponses des candidats
- Négociations
- Demandes d'informations complémentaires dans le cadre des articles R 2143-6 à R 2143-10 du Code de la Commande Publique et réponse des candidats
- Information des candidats non-retenus
- Notification du marché

Ces nouvelles modalités de communication permettent aux candidats un gain de temps important, non seulement dans la constitution de leur offre mais également lors des dépôts.

Recommandations

❖ Identification :

Il est indispensable que, lors du retrait du dossier de consultation des entreprises, le candidat renseigne le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique. **Seule cette adresse électronique sera utilisée par l'acheteur pour échanger avec le candidat.**

❖ Dépôt de l'offre :

Au moment du dépôt de son offre dématérialisée, **le candidat doit prévoir un temps suffisant pour déposer son pli.** En effet, c'est l'enregistrement de la date et de l'heure de réception sur la plate forme qui fait foi. Les plis dont le téléchargement a commencé avant la date et l'heure limites mais s'est achevé hors délai peuvent être acceptés par les plate formes mais l'acheteur est tenu de les rejeter.

Le candidat doit également être vigilant quant aux formats de fichiers acceptés par l'acheteur.

Conseils pratiques

- Lire attentivement le règlement de consultation
- Se doter d'un certificat de signature électronique au niveau de sécurité adapté, le paramétrer à un ordinateur et le tenir à jour,
- Se former à la réponse électronique sur les portails de dématérialisation,
- Mettre à jour régulièrement et par anticipation les systèmes d'exploitation et navigateurs pour qu'ils soient compatibles avec les plates-formes de dématérialisation
- Vérifier sa connexion internet ainsi que la compatibilité du format et de la taille de ses pièces, du pare-feu et des logiciels avec les plates-formes de dématérialisation
- Déposer son offre électronique à minima la veille ou l'avant-veille de la date limite de remise des plis afin de se prémunir contre les aléas informatiques

ARTICLE 1 - OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

1.1. Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance d'un dispositif de vidéoprotection urbaine et du réseau d'interconnexion pour la commune de TORCY-LE-GRAND (76).

Le marché impose une obligation de résultats du titulaire.

Lieu d'exécution : Commune de TORCY-LE-GRAND (76).

1.2. Étendue de la consultation

Le présent marché public est passé en PROCEDURE ADAPTEE en application des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-6 du Code de la commande publique.

1.3. Composition et typologie de la consultation

Le présent marché est alloté comme suit :

Lot n°1 : Fourniture, mise en œuvre et maintenance du système de vidéoprotection urbaine.

Lot n°2 : Interconnexion et maintenance de sites distants par location d'un réseau de fibres noires dédié.

Le lot n° 1 comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle.
La tranche ferme concerne 15 caméras, la tranche optionnelle concerne 3 caméras.

Le lot n° 2 comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle.
La tranche ferme concerne l'interconnexion de 3 sites et la tranche optionnelle 1 site.

1.4. Conditions de participation des concurrents

En cas de groupement, la forme exigée par le Pouvoir Adjudicateur est un groupement solidaire.

1.5. Nomenclature communautaire

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot n°1 :

Fourniture, mise en œuvre et maintenance du système de vidéoprotection urbaine

- 32323500-8 Système de surveillance vidéo
- 35125300-2 Caméra de sécurité

Lot n°2 :

Interconnexion et maintenance de sites distants par location d'un réseau de fibres noires dédié

- 32412100-5 Réseau de télécommunications
- 32421000-0 Câblage de réseau
- 32562300-3 Câbles à fibres optiques pour la transmission de données

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Durée du marché – Délais d'exécution

Le délai d'exécution est indiqué dans l'acte d'engagement de chaque lot.

2.2. Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Aucune variante n'est autorisée et aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue.

2.3. Offres variables

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des offres variables.

2.4. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **150 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.5. Mode de règlement du marché

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.6. Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune condition particulière d'exécution visée par l'article R2113-8 du Code de la commande publique.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article R2113-7 du Code de la commande publique.

ARTICLE 3 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est constitué, pour chaque lot, des pièces suivantes :

- le présent Règlement de la Consultation (RC) commun à tous les lots,
- l'Acte d'Engagement (AE) de chaque lot et ses annexes,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à tous les lots,
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) de chaque lot et ses éventuelles annexes,
- le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) de chaque lot,
- le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) de chaque lot,
- le certificat de visite commun à tous les lots.

Il est rappelé que le DQE n'a aucune valeur contractuelle. Il n'est donné qu'à titre indicatif et est destiné à faciliter le jugement des propositions.

3.1. Le retrait des dossiers de consultation des entreprises

Les candidats qui le souhaitent peuvent obtenir gratuitement l'ensemble du dossier de consultation des entreprises (DCE), sous format électronique, dans les conditions décrites ci-après : téléchargement du DCE via le site internet :

<https://marchespublics.adm76.com>

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation.

Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'originale par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1. Pièces relatives à la candidature

4.1.1. Situation juridique :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus aux articles R2142-1 à R2142-14 du Code de la commande publique :

- Une lettre de candidature pouvant prendre la forme de l'imprimé DC1, mentionnant le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses cotraitants ainsi que toutes les attestations sur l'honneur (déclaration incluse dans le formulaire DC1),
- Une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, imprimé DC2, permettant de détailler la situation financière et les capacités du candidat (déclaration incluse dans le formulaire DC2).

4.1.2. Capacité économique et financière :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et travaux, objet du marché, réalisé au cours des trois derniers exercices ou extrait Kbis pour les entreprises nouvellement créées.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

4.1.3. Capacité professionnelle :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Les soumissionnaires préciseront dans leur dossier de candidature, les références détaillées de prestations similaires (uniquement dans le domaine vidéo) avec indication des dates, montants et des quantités.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.
- Composition de l'équipe de réalisation ainsi que les CV des membres de l'équipe.
- Habilitation et niveaux de qualifications.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le Pouvoir Adjudicateur.

Les qualifications souhaitées (ou équivalentes) sont :

- APSAD R82 (lot 1) et/ou Qualifelec Courants faibles et fibres (lots 1 et 2)
- Qualification d'opérateur auprès de l'ARCEP (lot 2).

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Les opérateurs économiques nouvellement créés devront seulement prouver, par tout moyen, leurs capacités à réaliser le marché.

L'absence de références ou de qualifications souhaitées ne peut en aucun cas aboutir à un rejet de la candidature.

Nota :

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours maximum.

4.2. Pièces relatives à l'offre

Un projet de marché comprenant **pour chaque lot** les pièces suivantes datées et signées par la personne habilitée à engager la société :

- L'acte d'engagement (AE) de chaque lot et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat,
- Le bordereau des prix unitaires de chaque lot (BPU) à compléter **entièrement**, dater et signer,
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) de chaque lot à accepter sans aucune modification des quantités, à compléter entièrement, dater et signer,
- Un mémoire technique détaillé, à dater et à signer, comprenant le synoptique général du dispositif, le planning général du projet et les fiches techniques en français de l'ensemble des matériels et logiciels.
- Une proposition de contrat de maintenance reprenant l'ensemble du matériel ou/et des prestations, à dater et à signer,
- Le certificat de conformité à la réglementation en vigueur pour l'ensemble des logiciels et matériels proposés (lot 1 uniquement),
- L'attestation de visite signée d'un représentant de l'acheteur, délivrée à l'issue de la visite. La visite des lieux est obligatoire compte tenu de la complexité des prestations.

L'absence d'une ou de plusieurs pièces citées ci-dessus (acte d'engagement, BPU/DQE, mémoire technique avec planning et synoptique global de la solution, certificat de visite, proposition de contrat de maintenance) tout comme l'absence de signature de l'Acte d'Engagement, entraînera l'élimination de l'offre sans qu'elle ne soit analysée ni qu'il soit possible de la régulariser dans le cadre d'une éventuelle négociation.

Le bordereau de prix unitaire (BPU) doit être entièrement complété. Le candidat doit inscrire un prix, même égal à zéro (0), et un détail comportant la référence précise du matériel (Marque, Modèle, Type) pour chaque numéro d'ordre.

Dans le cas contraire, le BPU sera considéré incomplet et le candidat sera invité à compléter son offre. En cas de refus, cela entraînera l'élimination de l'offre sans qu'elle ne soit analysée ni qu'il soit possible de la régulariser dans le cadre d'une éventuelle négociation.

Le règlement de la consultation (RC), le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ne sont pas à remettre dans l'offre.

En signant l'acte d'engagement, le candidat s'engage à respecter les documents contractuels.

La visite des lieux est obligatoire compte tenu de la complexité des prestations et du caractère d'accès restrictif pour certains lieux.

ARTICLE 5 - SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont les garanties et capacités techniques et financières et les capacités professionnelles.

Les candidatures ne présentant pas les garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes ne seront pas admises.

Dès lors que la candidature et l'offre du candidat sont désormais transmises dans une seule et même enveloppe, l'offre d'une entreprise dont la candidature n'est pas retenue lui sera retournée alors même que l'enveloppe contenant l'offre aura été ouverte.

Si une candidature transmise par voie électronique est rejetée en application des articles R2144-1 à R2144-7 du Code de la commande publique, l'offre correspondante est effacée des fichiers du pouvoir adjudicateur sans avoir été lue. Le candidat en est informé.

Si la transmission électronique était accompagnée d'une copie de sauvegarde, cette dernière est renvoyée au candidat sans avoir été ouverte.

Les critères retenus pour le jugement de l'offre économiquement la plus avantageuse (maintenance annuelle comprise) sont pondérés par point (notés sur 20 points) de la manière suivante :

Pour le lot n°1 :
Fourniture, mise en œuvre et maintenance du dispositif de vidéoprotection urbaine

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 : Prix des prestations y compris la maintenance annuelle	40%
Points attribués : (offre moins disant / offre considérée) x 20	
Critère 2 : Valeur technique	50%
Caractéristiques techniques présentées au travers des fiches techniques	4 points
Qualité, détail, justesse et cohérence du mémoire technique	4 points
Qualité, détail, complétude et cohérence du synoptique de la solution	4 points
Qualité, détail, complétude et cohérence du planning d'exécution	4 points
Sécurité et hygiène sur le chantier, traitement des déchets du chantier	4 points
Critère 3 : Maintenance	10%
Moyens humains et matériels pour réaliser la maintenance	4 points
Composition et cohérence du lot de maintenance	4 points
Délai garantie temps d'intervention (GTI)	4 points
Délai garantie temps de rétablissement (GTR)	4 points
Description de la procédure d'intervention	4 points

Pour le lot n°2 :
Interconnexion et maintenance de sites distants par location d'un réseau de fibres noires dédié

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 : Prix des prestations y compris la redevance annuelle, les frais de dépose en fin de contrat et la maintenance annuelle	50%
Points attribués : (offre moins disant / offre considérée) x 20	
Critère 2 : Valeur technique	40%
Caractéristiques techniques présentées au travers des fiches techniques	4 points
Qualité, détail, justesse et cohérence du mémoire technique	4 points
Qualité, détail, complétude et cohérence du synoptique de la solution	4 points
Qualité, détail, complétude et cohérence du planning d'exécution	4 points
Sécurité et l'hygiène sur le chantier et traitement des déchets	4 points
Critère 3 : Maintenance	10%
Moyens humains et matériels pour réaliser la maintenance	4 points
Cohérence et pertinence de la convention de maintenance associée	4 points
Délai garantie temps d'intervention (GTI)	4 points
Délai garantie temps de rétablissement (GTR)	4 points
Description de la procédure d'intervention	4 points

Chaque sous-critère de la valeur technique et de la maintenance sera analysé sur la base de la grille de notation suivante :

Absence de réponse ou réponse illisible/incompréhensible	: 0 point
Critère jugé faible (l'offre ne répond pas aux attentes)	: 1 point
Critère jugé passable (l'offre ne répond que partiellement aux attentes)	: 2 points
Critère jugé bon (l'offre répond entièrement aux attentes)	: 3 points
Critère jugé très bon (l'offre répond entièrement aux attentes avec des avantages)	: 4 points

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations des articles R2144-1 à R2144-7 du Code de la commande publique.

Le délai imparti par le Pouvoir Adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par l'acheteur.

L'acheteur présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Négociation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs des 3 premiers candidats après classement suite à l'analyse des offres.

Cette négociation éventuelle portera uniquement sur le prix.

Les candidats admis à négocier sont invités via la plate forme à remettre leur nouvelle offre écrite. La lettre de négociation adressée aux candidats précise :

- Les modalités de réponse ;
- La date et heure limites fixées pour la remise de la nouvelle offre.

Le pouvoir adjudicateur pourra envisager plusieurs phases successives de négociations avec les candidats invités à négocier.

Au terme de ces négociations, le pouvoir adjudicateur du marché attribue le marché à celui dont l'offre a été retenue sur la base des critères ci-avant définis.

Tous les prix du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) doivent être chiffrés.

En cas de refus, l'offre sera éliminée car non conforme au présent règlement et donc irrégulière.

ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Depuis le 1er octobre 2018, les offres doivent être obligatoirement remises au format électronique via la plate forme de dématérialisation retenue par le pouvoir adjudicateur. Il en résulte que les offres qui seraient remises au format papier ou sur un support informatique telle une clef USB seront déclarées irrégulières.

Si plusieurs offres sont transmises par un même candidat, seule la dernière version pour la remise des offres sera ouverte.

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse électronique (mail) permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Les plis doivent parvenir à destination sur la plate forme de dématérialisation avant les dates et heures limites fixées pour la réception des offres inscrites sur la page de garde du présent règlement.

Concernant les références horaires, les heures limites relatives aux consultations mises en ligne sont les heures de Paris.

Les candidatures et offres transmises par voie électronique pourront être matérialisées par la personne publique après leur ouverture par l'autorité compétente.

Le candidat retenu ayant transmis ses dossiers par voie électronique, sera tenu d'accepter la signature manuscrite d'un marché papier.

Les offres seront remises par voie électronique sur le site internet suivant :

<https://marchespublics.adm76.com>

Pour toutes les consultations postérieures au 18/05/2013 :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt des offres ne sera pas retenu.

Les formats que la personne publique peut lire et autorise sont les suivants :

- * Word (.doc ou .docx) version supérieure à Word 2003
- * Excel (.xls ou .xlsx) version supérieure à Excel 2003
- * Adobe Acrobat (.pdf) version supérieure à 8.0
- * Autocad (.dwg, dwt, dxf)
- * Power Point (.ppt ou .pptx)
- * Rich Text Format (.rtf)
- Open Office Texte (.sxw)
en format compatible PC.

Le soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation. Les candidats devront avant tout envoi de leur candidature et/ou de leur offre soumettre leurs fichiers à des anti-virus.

Les offres transmises par voie électronique ou les copies de sauvegarde envoyées sur un support physique électronique par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur, feront l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture des dits documents qui sont dès lors réputés n'avoir jamais été reçus et le candidat en est informé.

ARTICLE 7 - VISITE DES SITES OBLIGATOIRE

La visite obligatoire des sites concernés par le présent marché, commune aux 2 lots, est organisée le :

Lundi 29 avril 2024

Le rendez-vous est fixé à **10h00 précises** devant l'hôtel de ville. Les candidats sont priés de prévoir le temps nécessaire adapté au nombre de sites. Une tenue adaptée aux conditions climatiques et à la proximité de la voirie (veste fluorescente) sera appréciée.

Attention, afin d'organiser au mieux cette visite, les candidats devront s'inscrire au préalable auprès du bureau d'études Ambre SAS, assistant à la maîtrise d'ouvrage, uniquement par courrier électronique à l'adresse : contact@ambre-informatique.fr

Les candidats sont tenus d'assister à cette unique visite, commune aux 2 lots, aucune visite à titre individuel n'étant organisée afin de garantir l'équité entre les candidats.

ARTICLE 8 - PROCEDURES DE RECOURS ET INSTANCE COMPETENTE

- **Le recours gracieux** : 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée. Ce recours proroge le délai de recours contentieux. Le recours gracieux est instruit par Madame le Maire.

Les recours contentieux :

- **Le référé précontractuel** : à compter de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché (article L 551-1 du Code de justice administrative).

- **Le référé contractuel** : il peut être formé au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (articles L.551-13 et suivants et R.551-7 et suivants du Codes de justice administrative) ;

- **Le recours pour excès de pouvoir** : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;

- **Le recours de pleine juridiction** : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Les recours contentieux sont à former le cas échéant devant le Tribunal Administratif de Rouen, territorialement compétent pour le présent marché, sis 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN – tel : 02 35 58 35 00, télécopie : 02 35 58 35 03 - Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr